

LE RECRUTEMENT D'OFFICIERS

Question n° 1108—M. Forrestall:

A l'heure actuelle, combien de nouveaux officiers doit-on recruter annuellement au sein des Forces armées et combien d'entre eux doivent détenir des diplômes universitaires?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale): En 1971-1972, les Forces canadiennes auront besoin de 749 nouveaux officiers, dont 358 obtiendront des diplômes en vertu de programmes de subvention aux études universitaires, et 140 sortiront du rang. Nous espérons que, parmi les 251 autres, le plus possible détiendront un diplôme d'université, sinon un diplôme d'une école technique reconnue. Pour répondre aux besoins supplémentaires, s'il y a lieu, nous enrôlerons des diplômés d'école secondaire, aux termes du Programme d'instruction à l'intention des aspirants-officiers.

Une fois achevée la réduction des effectifs, il est à prévoir que nous aurons besoin d'environ 1,100 officiers par année, dont 60 p. 100, espérons-nous, détiendront des diplômes universitaires.

LE RECRUTEMENT DE MILITAIRES

Question n° 1109—M. Forrestall:

Quel doit être le rapport (numérique plutôt que fractionnaire) entre les recrues et le personnel enrôlé dans les Forces armées pour maintenir un effectif suffisant?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale): A peu près de un à huit.

* * *

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES PRÊTS CONSENTIS PAR LA SCHL

Question n° 785—M. Carter:

1. Combien de subventions et de prêts de tout genre ont été accordés par la SCHL dans chacune des provinces durant les années 1968, 1969 et 1970?

2. Comment a-t-on réparti le fonds spécial de 200 millions de dollars annoncé en 1970 et devant être consacré à des expériences et à des innovations dans le domaine du logement?

(Le document est déposé.)

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA POLITIQUE RELATIVE AUX INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS ET L'AIDE AUX RÉGIONS DÉFAVORISÉES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances au sujet du chômage, s'appliquant plus particulièrement peut-être à la province de Québec. Étant donnée l'importance qu'attache le gouvernement québécois aux investissements étrangers et à la création d'emplois dans cette province qui en a grand besoin, et comme celle-ci s'adresse effectivement autant à New

York qu'à Ottawa à cet égard, la politique gouvernementale est-elle d'encourager de tels investissements étrangers et le gouvernement a-t-il l'intention de les restreindre au Canada?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Comme mon ami le sait, bien peu de restrictions frappent les investissements étrangers au Canada à l'heure actuelle, et mon collègue, le ministre du Revenu national, étudie la future politique du gouvernement sur ce genre de placements. Le gouvernement fera une déclaration d'ordre général là-dessus en temps utile.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre songe-t-il à dissiper les incertitudes des investisseurs étrangers au sujet de la politique concernant la propriété et le régime fiscal? Et peut-il nous dire si un investisseur étranger pourrait obtenir une réponse du gouvernement canadien dès aujourd'hui, sur ces deux questions?

L'hon. M. Benson: Comme mon ami le sait, il y a bien peu de restrictions sur les investissements étrangers au Canada. Pour ce qui est de notre politique fiscale à venir, nous nous sommes engagés à présenter une mesure législative sur la réforme fiscale dans un proche avenir.

L'hon. M. Stanfield: Étant donné les mesures rétroactives adoptées par le gouvernement, une telle assurance ne sera peut-être d'un grand réconfort pour personne. Le ministre de l'Expansion économique régionale peut-il nous dire si, en raison de l'échec incontestable de ses programmes dans les régions sous-évaluées comme la Gaspésie et d'autres, il songe à prendre des mesures pour dissiper ces incertitudes, et notamment, à en présenter d'autres pour stimuler le développement de ces régions?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le chef de l'opposition doit comprendre qu'une question ainsi posée est irrecevable, mais comme le sujet est d'intérêt général, le ministre voudra peut-être y répondre.

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je crois que l'honorable chef de l'opposition pourrait peut-être consulter les données statistiques sur les effets des programmes institués par le ministère et, ainsi, constater le nombre d'emplois créés, et l'argent dépensé, surtout dans sa province. Toutefois, cela ne satisfait pas aux exigences économiques générales, et le fait de déclarer simplement, sans nuances, que nos programmes ont abouti à la faillite, c'est vraiment friser l'irresponsabilité...

* * *

LES FINANCES

LA MAINMISE ÉTRANGÈRE—LES CRITIQUES EXPRIMÉES PAR LES BANQUIERS—LA QUESTION DES EXEMPTIONS EN FAVEUR DES BANQUES

[Traduction]

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): J'aime-rais poser une question au ministre des Finances. Compte